



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2008

Soixante-deuxième session
Point 51 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/62/416)]

62/182. Les technologies de l'information et des communications au service du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/183 du 21 décembre 2001, 57/238 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 59/220 du 22 décembre 2004 et 60/252 du 27 mars 2006,

Rappelant également la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003¹, qu'elle a fait siens², ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information adoptés lors de la seconde phase du Sommet tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005³, qu'elle a approuvés⁴,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005⁵,

1. *Réaffirme* que les documents issus des phases aussi bien de Genève¹ que de Tunis³ du Sommet mondial sur la société de l'information sont largement axés sur le développement et demande instamment leur pleine mise en œuvre ;

2. *Prie de nouveau* le Conseil économique et social de superviser à l'échelon du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le rapport qu'il doit établir à l'intention de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et dans le suivi des

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

² Voir résolution 59/220.

³ Voir A/60/687.

⁴ Voir résolution 60/252.

⁵ Voir résolution 60/1.

textes issus du Sommet, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006.

*78^e séance plénière
19 décembre 2007*